



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITE DU PROGRAMME

### Quatre-vingt-quinzième session

Rome, 8 – 12 mai 2006

### SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION DU PROGRAMME 2.3.3: EXPLOITATION ET UTILISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### *Vue d'ensemble*

1. **Réponse de la Direction:** Ce rapport de suivi porte sur les recommandations de l'Équipe chargée de l'évaluation que la Direction a acceptées. La Direction a fait sienne l'opinion exprimée dans l'Évaluation que l'ensemble du Programme 2.3.3 devrait être réexaminé dans le cadre des exercices de planification stratégique du Département des pêches. Elle est convenue en outre que des éléments de la méthode du cadre logique devraient être introduits dans les exercices de planification de la Division des industries halieutiques (FII), notamment dans les plans de travail annuels. Elle a déclaré qu'elle prévoyait de: renforcer la coordination avec les bureaux régionaux et nationaux de la FAO, ainsi qu'avec le réseau FISHINFO, et d'élargir ses partenariats, et de renforcer la diffusion de ses publications. Elle a noté que FII avait introduit en 2004 une stratégie visant à améliorer et intensifier les interactions avec la communauté des donateurs.

2. **Suite donnée:** Au cours de l'exécution du PTB<sup>1</sup> 2004-05 et de l'élaboration du PMT<sup>2</sup> 2006-11 et du PTB 2006-07, ainsi que des plans de travail annuels pour 2004, 2005 et 2006, le Programme 2.3.3 a été révisé en utilisant la méthode du cadre logique. FII a profité des mouvements importants de personnel pour revoir les définitions d'emploi en tenant compte des principales recommandations et conclusions de l'évaluation. La Division a renforcé sa coordination avec les bureaux de la FAO, ainsi qu'avec l'OMS, l'ONUDI, l'OMC et la CNUCED<sup>3</sup>. Le partage de l'information entre la FAO et le Réseau FISHINFO a été amélioré grâce à des réunions bimensuelles où il est fait rapport sur les activités, suivies d'informations

<sup>1</sup> Programme de travail et budget.

<sup>2</sup> Plan à moyen terme.

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la santé (OMS); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Organisation mondiale du commerce (OMC); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

dans les quatre magazines publiés par le réseau. Des efforts particuliers ont été faits pour améliorer la diffusion des publications en Afrique et en Amérique latine. Des ressources supplémentaires ont été obtenues du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas, de la Norvège et du Japon et la Division a bénéficié de fonds alloués à la reconstruction des pêches dans les pays touchés par le tsunami.

3. Dans le PTB 2006-07 révisé, le Programme 2.3.3 a été remplacé essentiellement par des entités de programme redéfinies au titre du Programme 2J: *Produits et industries de la pêche et de l'aquaculture* et par plusieurs éléments du Programme 2K: *Gestion durable des ressources naturelles* (voir ci-après la section sur les pêches de capture). La conception globale du Programme 2.3.3 a été revue tant au sein de la Division, dans le contexte de la planification PMT et PTB, que pendant le processus de planification stratégique départemental en cours. Une planification annuelle améliorée suivant la méthode du cadre logique a été mise en place.

#### (1) PÊCHES ARTISANALES

4. **Réponse de la Direction:** La Direction a reconnu la nécessité de mieux coordonner les activités de la FAO relatives aux pêches artisanales qui, d'après l'évaluation, étaient trop dispersées. Il fallait créer davantage de synergies avec des activités financées de l'extérieur et mettre l'accent sur la coordination, plutôt que sur la mise en oeuvre d'activités relatives aux pêches artisanales.

5. **Suite donnée:** L'entité 233A2: *Développement durable des pêches artisanales* a été remplacée par l'entité 2JA03: *Renforcement des capacités pour le développement de l'aquaculture et des pêches artisanales*. L'entité est exécutée en collaboration avec un grand nombre de partenaires afin de: renforcer la capacité des groupes cibles en matière de promotion et d'utilisation de méthodes de pêche durables, rentables et sûres; de renforcer la participation à la gestion des pêches et des côtes et au développement socioéconomique; de renforcer la préparation aux catastrophes; et de diffuser et d'élargir la formation, la vulgarisation et l'information. L'amélioration de la sécurité en mer a été supprimée de l'entité 233A2 et fait désormais partie d'une nouvelle entité 2JP03 mieux ciblée et intitulée *Améliorer la sécurité des opérations de pêche*. Ces activités seront complétées par des ressources extrabudgétaires supplémentaires fournies par la Suède. Les activités visant à réduire le nombre d'accidents en mer et les effets de ces accidents grâce à des processus hautement participatifs seront menées essentiellement en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud en 2006-2008.

#### (2) PÊCHES DE CAPTURE

6. **Réponse de la Direction:** La Direction a approuvé les priorités identifiées par l'évaluation pour la poursuite des travaux dans ce domaine.

7. **Suite donnée:** En ce qui concerne les pêches de capture, l'accent a été mis sur la réduction des effets négatifs de la pêche sur l'environnement. Les questions traitées incluent les captures accidentelles d'oiseaux de mer, les débris marins, la sélectivité des engins de pêche et la réduction des captures accessoires de la pêche des crevettes au chalut, les pêches en eaux profondes, ainsi qu'une nouvelle quantification des rejets à l'échelle mondiale. Les activités visant à réduire les rejets et l'impact des pêches sur l'environnement incluses dans la proposition de PTB 2006-07 révisée relèvent du Programme 2K et de l'entité 2K09: *Impact de la pêche sur l'environnement*. Cette entité continue à être exécutée par la Division des industries halieutiques.

#### (3) MANIPULATION APRÈS CAPTURE

8. **Réponse de la Direction:** La Direction a reconnu la nécessité de renforcer les activités relatives à la manipulation à bord, dans les ports et sur les sites de débarquement, notamment en Afrique. Elle est aussi convenue qu'il convenait d'accorder une attention accrue aux aspects techniques de l'aquaculture, à savoir l'abattage, la manipulation, la transformation et le transport du poisson.

9. **Suite donnée:** Cinq projets PCT<sup>4</sup> ont été exécutés en Afrique et d'autres activités ont été financées grâce aux ressources du Programme ordinaire et à des ressources extrabudgétaires (Programme de partenariat FAO/Pays-Bas, Fonds commun pour les produits, Fonds pour le tsunami). Ils portaient sur l'amélioration de la manipulation du poisson, des installations aux sites de débarquement, de la distribution et de l'infrastructure de commercialisation, eu égard plus particulièrement à l'aquaculture en Asie et en Amérique latine.

10. D'autres activités et projets extrabudgétaires sont prévus en Afrique et dans les pays touchés par le tsunami pour 2006-07 afin de mieux intégrer les activités tout au long de la chaîne de production et d'améliorer l'appui au groupe de projets sur l'infrastructure rurale et les agro-industries. Pour 2006-07, deux entités, à savoir 233A9: *Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine* et 233P1 *Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques*, ont été réunies en une seule, l'entité 2JP01: *Utilisation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques*.

#### (4) COMMERCE DU POISSON

11. **Réponse de la Direction:** Le Département des pêches donnera suite aux recommandations en effectuant des études sur les sociétés multinationales, les circuits d'approvisionnement et leur concentration verticale et cherche des fonds extrabudgétaires pour poursuivre et élargir ses études sur l'impact du commerce du poisson sur la sécurité alimentaire, y compris le rapport entre l'offre et la demande de poisson destiné à l'alimentation humaine au niveau national, ainsi que des enquêtes sur la consommation de poisson des ménages.

12. **Suite donnée:** FII a achevé des études sur les chaînes de distribution de détail et leur concentration verticale en Amérique latine et en Asie. Ces études ont été étendues à l'Europe et à l'Afrique en vue de donner des avis en matière de politiques et de fournir une assistance technique aux pays en développement afin qu'ils puissent participer de manière responsable au commerce international du poisson tout en appliquant des politiques efficaces de sécurité alimentaire. La Division a consulté de manière officieuse des dirigeants d'entreprises afin de débattre des tendances actuelles en matière d'offre de poisson et de l'impact du secteur de la vente au détail et des services alimentaires sur la chaîne de valeur. Les domaines possibles de collaboration entre le secteur privé et la FAO ont été examinés. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches sera informé des résultats de ces réunions et sera invité à donner des orientations pour les réunions à venir. La Division envisage également d'accueillir un atelier mixte FAO/OCDE<sup>5</sup> qui examinerait l'impact de la mondialisation sur la chaîne de valeur des produits halieutiques.

#### (5) MATÉRIELS D'INFORMATION

13. **Réponse de la Direction:** La Direction est convenue que les publications techniques devraient être adaptées à l'objectif de formation et que des bibliothèques de matériel de formation devraient être disponibles pour la vulgarisation.

14. **Suite donnée:** FII a identifié des ressources supplémentaires fournies par l'Islande qui permettraient de mettre en oeuvre un programme d'appui aux activités du programme FISHCODE en matière de formation et de renforcement des capacités grâce à la conception et à l'organisation de formations individualisées sur des sujets liés à la pêche responsable, en réponse à des besoins identifiés. Ces formations s'appuieront sur les publications techniques existantes en les adaptant à des objectifs de vulgarisation et de formation.

---

<sup>4</sup> Programme de coopération technique.

<sup>5</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

(6) *SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE (SCS) ET SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES NAVIRES PAR SATELLITE (SSN)*

15. **Réponse de la Direction:** La Direction est convenue d'étudier les moyens de faire du suivi, du contrôle et de la surveillance et des systèmes de surveillance des navires par satellite l'objet d'un projet technique spécifique relevant du Département.

16. **Suite donnée:** Le Département a pris note de cette recommandation et a créé une nouvelle entité 2JA02: *Mise en oeuvre du SCS, pour le présent exercice biennal*. Grâce à des activités menées aux niveaux national et international, l'entité encouragera l'élaboration de cadres politiques et réglementaires sur le SCS, ou le renforcement des cadres existants. Les capacités nationales et la coopération internationale dans ce domaine seront améliorées grâce à la tenue d'un certain nombre de réunions techniques et d'ateliers et à la réalisation d'études, ainsi qu'à des contributions à la conception et à la mise en oeuvre de projets SCS et de plans d'action nationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.